

FAITS SAILLANTS DU DOSSIER TARIFAIRE 2003

1
2
3 Le dossier 2002-2003 présente un plan de développement en croissance dans le marché du
4 secteur résidentiel, commercial et petit industriel de l'ordre de 1,1 Bcf et en recul dans le marché
5 du grand industriel de l'ordre de 3,4 Bcf principalement auprès de la clientèle en service
6 interruptible. Il présente également des dépenses d'exploitation supérieures à celles de l'année
7 précédente; la variation est principalement attribuable à la hausse des coûts d'assurances et des
8 contributions requises pour alimenter le fonds de pension, ainsi qu'à l'effet de l'inflation.
9 Finalement, la base de tarification est en baisse de 95 M\$ (5,7 %) ce qui s'explique principalement
10 par des coûts d'acquisition du gaz naturel réduits qui ont plus que contrebalancé les additions.

11
12 Globalement, le dossier tarifaire se traduit par une augmentation des tarifs de 10 981 M\$ (après le
13 partage des gains de productivité et la contribution au fonds d'efficacité énergétique) (SCGM-9,
14 document 4, page 1, ligne 6, colonne 6), laquelle peut se résumer ainsi :

15

	Millions de \$
Tarifs 2001-2002 x Volumes projetés 2002-2003	728 149
Plus : Augmentation des coûts d'équilibrage	+ 10 995
Plus : Augmentation des coûts de distribution	+ 4 758
Moins : Diminution du coût des inventaires de gaz due à la diminution projetée du prix du gaz naturel (récupérée à travers la portion fixe de l'ajustement d'inventaire pour la fourniture et le gaz de compression)	- 4 486
Moins : Diminution des coûts de transport	- 286
Égale : Revenus requis 2002-2003	739 130
Augmentation des revenus requis	10 981

1 Au niveau de la distribution, l'augmentation de 4 758M\$ s'explique comme suit :

2

	Millions de \$
Coûts de distribution 2001-2002	419 835
Plus : Exogène normalisation de la température	+ 808
Plus : Exogène variation des taux d'intérêt	+ 292
Moins : Exclusion reliée au compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) : 73 – 194	- 0 121
Plus : Exclusion Plan global d'efficacité énergétique	+ 1 047
Égale : Revenus de distribution requis (avant réduction des coûts de distribution) pour 2002-2003	421 861
Augmentation des coûts de distribution	+ 296
Égale : Revenus de distribution requis (après augmentation des coûts de distribution) pour 2002-2003	422 157
Plus : Part de SCGM dans les gains de productivité (4 051) et FEÉ (1 256)	5 307
Égale : Revenus de distribution requis après partage	427 464
Moins : Revenus de distribution générés par les tarifs 2001-2002 x Volumes projetés 2002-2003	422 706
Égale : Augmentation requise des tarifs de distribution	4 758

3

4 La stratégie tarifaire proposée consiste, comme l'an passé, à décomposer les variations de coûts
5 selon leurs principales origines :

- 6 . Variations dues à l'inventaire relié à la fourniture, à la compression et au transport;
- 7 . Variations dues au transport;
- 8 . Variations dues à l'équilibrage;
- 9 . Variations dues au Fonds d'efficacité énergétique;
- 10 . Variations dues au Plan global d'efficacité énergétique;

- 1 • Variations résiduelles attribuables à la distribution;
- 2 • Frais reportés de l'an dernier.

3

4 Ces variations ont été ensuite réparties entre les clients selon ce qui les cause.

5

6 L'augmentation tarifaire est de 1,1 %, au niveau des tarifs de distribution, c'est-à-dire

7 4 758 / 422 706. Cette augmentation résulte en grande partie du partage des gains de productivité

8 et de l'investissement de la part client dans le Fonds d'efficacité énergétique. L'impact des facteurs

9 exogènes et des exclusions est négligeable, alors que les coûts sont demeurés relativement stables

10 en dollars actuels et ont diminué en dollars constants.

11

	Sur les volumes 2001-2002		Sur les volumes 2002-2003	
	Revenus générés par les tarifs 2001-2002 (,000\$)	Revenu plafond (,000\$)	Revenus générés par les tarifs 2001-2002 (,000\$)	Revenu plafond (,000\$)
Revenus de départ	419 835	420 258	422 706	422 857
Plus exogènes et exclusions	2 026	2 026	2 026	2 026
Égale revenus après exogènes et exclusions, avant inflation	421 861	422 284	423,424	424 883
Moins revenus requis de distribution avant partage	422 157	422 157	422 157	422 157
Égale	296 d'augmentation des coûts de distribution			2 726 sous le revenu plafond avant l'indexation de ce dernier

12

13 Comme l'indexation du revenu plafond est de 4 990 M\$ (1,18 % * 422 857), les revenus requis

14 de distribution demandés sont moindres que le revenu plafond indexé de 7 716 M\$ (2 726 +

15 4 990). Cette performance est attribuable aux gains de productivité.